



Commune de BERTRANGE

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2024/2925/176 du 7 août 2024 du Ministre du Travail, à savoir

la société **CARROSSERIE ROEMEN S.à R.L.**, au nom et pour le compte de **PADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES ATC**, a été autorisée à exploiter une grue auxiliaire sur camion, d'une charge maximale suivant le carnet d'instruction du constructeur, de la Marque **PALFINGER**, type PK23501W, n° de construction 1100199075 à Bertrange.


Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

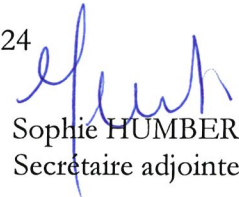
Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 22 août 2024


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION


Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 22 août 2024


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Sophie HUMBERT
Secrétaire adjointe